

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Magali BORRE   
Tél. : 03 87 34 33 13  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr  
Réf. : MB/JM

Conseil général de la Moselle  
Direction des routes, des transports  
et des constructions  
Direction des routes départementales  
A l'attention de M. COLIN  
32 rue de Lunéville - BP 80429  
57404 SARREBOURG CEDEX

Objet : Dossier de déclaration concernant l'OH  
n° DZ 101 situé sur la RD 40 à  
MAIZIERES-LES-VIC  
Accord avant le délai de 2 mois  
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 7 mars 2013

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif :

➤ **au remplacement de l'ouvrage hydraulique vétuste permettant au ruisseau de Videlage de transiter sous la RD 40 par l'intermédiaire de l'ouvrage OA DZ 101 à MAIZIERES-LES-VIC**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 04 février 2013, et les modifications reçues le 14 février 2013, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de MAIZIERES-LES-VIC où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

  
CHANTAL BICHLER